

La Chronique Syndicale

des producteurs de pommes de terre du Québec

Numéro de convention de la
Postes-publications 41298539

Volume 1, Numéro 2, Décembre 2006

MOT DU PRÉSIDENT



Depuis notre premier numéro en mai dernier où il a beaucoup été question de mise en marché collective et du nématode en Idaho, notre organisation a été mobilisée à la limite de sa capacité durant l'été et l'automne pour un problème inattendu et combien complexe : le nématode doré dans la région de St-Amable.

L'ACIA, la Fédération et l'UPA ont jusqu'à maintenant géré adéquatement ce dossier ce qui a permis tour à tour, de maintenir les parts de marché de la pomme de terre dans les paniers d'épicerie des consommateurs, de préserver les échanges commerciaux avec les autres provinces canadiennes et de rouvrir les frontières des États-Unis pour permettre à nos entreprises de réinvestir le territoire de la côte est américaine.

Maintenant, la priorité de la Fédération dans le dossier du nématode est de permettre aux producteurs situés au cœur du problème, c'est-à-dire à l'intérieur de la zone réglementée, de sauver leur peau. Ces producteurs réclament une AIDE IMMÉDIATE DEPUIS SEPTEMBRE (sic), des compensations pour la valeur de leur récolte sans assumer de perte, c'est-à-

dire pas en bas de leur coût de production, des réponses à des dizaines et des dizaines de questions concernant leur présent et leur avenir et enfin, un programme ad hoc pour combler leur perte à long terme. Ceux qui me connaissent savent que je ne lâcherai jamais ce dossier tant que les producteurs de St-Amable n'auront pas obtenu un règlement et des réponses satisfaisants.

Mais c'est ici qu'un problème complexe se transforme en un problème compliqué. La tâche peut apparaître insurmontable face à l'apathie du gouvernement canadien au pouvoir et face au lymphatisme d'autres intervenants décisionnels, qui ramènent tous les débats réclamant un programme ad hoc au PCSRA, pourtant inapproprié pour des situations de pertes récurrentes. Lors des multiples rencontres, personne n'ose donner de réponses aux questions pourtant bien légitimes des producteurs. Certains intervenants se cachent dans un mutisme nonchalant. Afin d'éviter tout malentendu, je tiens cependant à souligner l'excellence du travail de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Aussi, il est clair que l'apport de l'UPA contribuera grandement à un dénouement heureux de ce dossier qui prend une allure de

saga. Enfin, certains représentants des ministères fédéraux et provinciaux font de leur mieux et sont sympathiques et sincères à la cause des producteurs mais ne détiennent malheureusement pas les pouvoirs de les aider ou de répondre à leurs questions.

Enfin, je me dois de souligner le courage et la vaillance des producteurs de St-Amable qui se battent avec l'énergie du désespoir pour sauver la production de pommes de terre à St-Amable afin que cette région demeure une région à patates dans nos mémoires collectives.

Aussi, dans ce numéro de décembre, je me dois de clamer le bon travail des producteurs de semences qui ont voté à l'unanimité pour la mise en place du programme de certification dès l'an prochain.

Enfin, je tiens à souhaiter un heureux temps des Fêtes et une bonne et heureuse Année 2007 à tous les producteurs de pommes de terre du Québec et aux employés de la Fédération qui se dévouent continuellement pour servir notre cause.

Pierre Chouinard,
président



**St-Amable : Assez c'est assez !**

Depuis un peu plus d'une année, j'occupe le poste de directeur général par intérim à la Fédération. Pour une initiation, c'en fut toute une : projet de mise en marché collective dans le secteur de la table, projet de certification dans le secteur de la semence, négociation avec l'ATLF, grief devant la Régie des marchés agricoles dans le secteur du prépelage et puis, la découverte du nématode doré à St-Amable.

Lors d'une rencontre, je me suis mis à penser à l'entrevue qu'avait accordé Larry King à Céline Dion sur les ondes de CNN après l'ouragan Katrina et j'avais envie de crier aux représentants des gouvernements fédéral et provincial, le désormais célèbre «*Take a kayak !*», pour qu'ils comprennent l'urgence d'agir. Dans mes pensées, j'avais même bonifié la fin de l'expression d'un mot qui rime avec kayak pour renforcer mon emportement.

Ça n'a carrément pas de bon sens que les producteurs doivent assumer une perte de 30 % à 50 % par rapport aux dépenses de ce printemps en recourant au PCSRA. On a beau avoir changé de gouvernement qui reconnaît l'inefficacité du PCSRA, il n'en demeure pas moins que les fonctionnaires qui ont conçu le programme sont toujours présents. Ces derniers convainquent les élus que le programme *fait la job*.

Au moment où vous lisez ces lignes, l'UPA, la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec, la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale et Ama-Terre analysent l'offre fédérale annoncée lors du Congrès général de l'UPA, le 7 décembre dernier.

Les premières conclusions confirment les craintes de chacun à l'égard du PCSRA. Hormis les montants annoncés pour la destruction des récoltes et pour le nettoyage et la désinfection des équipements de la machinerie et des entrepôts, les indemnités offertes pour la récolte invendue proviennent du programme PCSRA, ce qui est tout à fait inacceptable puisque les producteurs ne seraient indemnisés qu'à environ 54 % de la valeur de leurs inventaires.

Ça n'a pas plus de bon sens que les producteurs ne savent pas s'ils peuvent détruire leur récolte, qu'ils ne savent pas s'ils peuvent semer en 2007 et qu'ils n'ont pas touché une *token* depuis près de six mois. Les producteurs s'en foutent carrément que l'argent viennent du fédéral ou du provincial, ils n'en ont plus et ils en ont grandement besoin.

La situation à St-Amable est vite devenue un dilemme et a fait prendre conscience de la faiblesse de la Loi canadienne sur la protection des végétaux vis-à-vis de la Loi sur la santé animale. Il faut vite utiliser l'article 34 de cette Loi et mettre en place un programme d'aide ad hoc, qui permettra d'indemniser adéquatement les producteurs pour les pertes

immédiates et les pertes à moyen et à long termes. De plus, il faudra voir à amender cette loi de façon à prédéterminer des montants pour les pertes de récolte.

Le comité de prix est-il toujours nécessaire ?

Dans un autre ordre d'idées, a-t-on besoin d'un comité de prix ? Quand nous constatons l'écart entre les prix déterminés du comité prix et les prix payés par les emballeurs, nous sommes en droit de questionner la pertinence de maintenir le comité de prix hebdomadaire dans la table. Pourtant, le comité table a accepté d'ajuster à la hausse les frais d'emballage avec la promesse faite par l'Association des emballeurs que l'écart constaté dans le passé entre les prix déterminés et les prix payés était principalement dû au fait que les frais d'emballage n'étaient pas assez élevés. Pourtant, après plusieurs mois avec les nouveaux frais d'emballage, la situation est inchangée. Comme nous l'avons déjà soulevé, les producteurs perdent au moins un à deux dollars par quintal à cause de la désorganisation du marché et de la désinformation pratiquée par certains acheteurs.

Le comité table a demandé la renégociation de la convention de mise en marché avec l'Association des emballeurs et proposera de nouvelles approches pour faire respecter les prix des pommes de terre. Nul doute qu'il faudra des mesures plus contraignantes pour se faire respecter. Être conciliant a ses limites.



NÉMATODE DORÉ

Ouverture des frontières

L'Idaho étant la plus importante région productrice en Amérique, la découverte du nématode à kyste dans cette région en avril a grandement accéléré les négociations visant la réouverture des frontières entre le Canada et les Etats-Unis, le 13 octobre dernier.

La Fédération anticipait au mieux la réouverture vers le milieu de l'hiver.

Ama-Terre

À St-Amable, les producteurs se sont regroupés au sein d'Ama-Terre inc. et ont confié la présidence à Monsieur Philippe Gemme. Monsieur Gemme est l'époux de Madame Monique Plante qui occupe la présidence du Syndicat des producteurs de pommes de terre de St-Jean-Valleyfield.

Le regroupement ajoute une aide précieuse pour l'avancement du dossier.

Québec 2 – Ottawa 0

Persuadé comme l'UPA et ses affiliés que c'est au gouvernement fédéral de prendre le leadership dans ce dossier, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Monsieur Yvon Vallières, a ressenti à deux reprises, le besoin d'intervenir personnellement afin de venir en aide aux producteurs de la zone réglementée.

En septembre, il a d'abord offert aux producteurs de défrayer l'achat d'équipements pour la mise en conformité aux normes de l'ACIA pour le nettoyage et la désinfection de la machinerie. L'aide de base était de 15 000 dollars auquel on additionnait 2 500 dollars pour

chaque champ positif au test de détection.

Puis en novembre, le ministre a prêté sans intérêts, 400 dollars par hectare en culture de pommes de terre et 800 dollars par hectare en culture horticole, pour permettre aux producteurs de faire face à leurs obligations immédiates en attendant que le gouvernement fédéral sorte de sa torpeur.

TABLE

Ententes avec les chaînes

La Fédération a négocié des ententes avec Métro-Richelieu et avec Sobey's-IGA. Ces ententes portent plus particulièrement sur les points suivants :

- partage de l'information entre les partenaires;
- amélioration de la qualité des pommes de terre;
- approvisionnement privilégié et prioritaire en pommes de terre du Québec et ;
- amélioration du positionnement de la pomme de terre du Québec.

Ces ententes portent également sur le respect des conventions intervenues entre la Fédération et l'Association des emballeurs.

Parmi les premiers résultats concrets à ce jour, ces grandes chaînes d'alimentation apposent maintenant le logo «Aliment Québec» sur les sacs de pommes de terre, favorisant une position avantageuse par rapport à la concurrence.

Convention avec l'Association des emballeurs

En juillet dernier, le comité table accueillait favorablement une demande de l'Association des

emballeurs afin de corriger les frais d'emballage des premières conventions à la réalité de 2006.

Selon les emballeurs, cet ajustement allait enfin permettre de respecter les prix déterminés pour la pomme de terre en vrac.

Après cinq mois, le problème demeure entier, voire pire, puisque les emballeurs ont accru leur marge de profit toujours sur le dos des producteurs (voir les textes à la section «Sur les marchés»).

Le 22 novembre, les membres du comité table ont étudié un projet de convention à négocier qui devrait permettre de faire respecter les prix déterminés par le comité de prix et de s'assurer d'une juste part du revenu sur le marché.

Campagne de publicité

Les premières actions en matière de publicité sont prévues pour janvier et février 2007.

Le comité de suivi du fonds spécial a sélectionné une agence de communications et a entériné un plan d'action dont l'objectif principal, pour les trois prochaines années, consiste à changer les perceptions négatives des consommateurs envers la pomme de terre et lui redonner ses lettres de noblesse.

L'atteinte de ces objectifs nécessitera des investissements annuels de l'ordre de 300 000 dollars. Les moyens retenus sont l'instauration d'un mois de la pomme de terre, une publicité à la télévision, l'encart d'un cahier thématique dans les grands journaux, des relations publiques et d'autres actions complémentaires en collaboration avec les chaînes.



CROUSTILLES

À l'hiver 2007, les négociations de nouvelles conventions débiteront avec les transformateurs.

Un nouveau rapport de force est en train de se créer par la circulation de l'information et la coordination des efforts entre toutes les associations de producteurs du Canada.

PRÉPELAGE

Convention avec l'ATLF

La demande pour la pomme de terre de transformation est bonne. Les négociations avec l'ATLF se poursuivent afin de développer un nouveau cadre de négociation.

Contrairement à l'industrie de la croustille, constitué de trois grandes entreprises de transformation au Québec, le secteur du prépelage est constitué d'une trentaine de transformateurs dont la taille varie de la grande entreprise au petit transformateur artisanal. Tous comprendront que les préoccupations de chacune peuvent être très variables.

C'est pourquoi la Fédération veut faire reconnaître ce principe dans les conventions qui permettrait alors aux entreprises qui utilisent des quantités importantes, de négocier des ententes spécifiques.

Selon les conditions en vigueur, les entreprises qui signent des contrats doivent transmettre une copie de ceux-ci à la Fédération. À ce jour, bien que la Fédération est persuadée d'une hausse du volume sous contrat, peu lui ont été transmis par les transformateurs.

La Fédération entend bien faire respecter les conventions.

Importations illicites de pommes de terre en vrac

Certains transformateurs qui avaient la triste réputation d'importer clandestinement des pommes de terre en vrac se soumettent maintenant, au Règlement sur les fruits et légumes frais, en demandant des exemptions ministérielles.

Quand ces transformateurs trouvent des pommes de terre à bon marché au Nouveau-Brunswick et pour être certains de ne pas se faire refuser leur demande, ces entreprises élèvent leurs exigences d'un cran. Ainsi, ils demandent des pommes de terre de gros calibre que nous produisons au Québec et ils soutiennent que leurs clients ont des goûts particuliers pour certaines variétés que nous ne produisons pas au Québec.

La Fédération a demandé à l'ACIA d'aller constater les arrivages de ces camions aux usines pour vérifier si leur contenu est fidèle aux exigences de ces derniers.

Une rencontre entre la Fédération et l'ACIA est prévue afin de coordonner cette opération.

SEMENCES

Certification dans la semence

Le 9 novembre, les producteurs de semences se sont prononcés massivement pour la mise en place d'un programme de certification obligatoire pour l'année 2007.

Les producteurs de semences devront se soumettre à un cahier de charges qui contient des normes comme les tests post-récoltes, de saines pratiques agronomiques et le contrôle du cheminement des différentes classes de semences.

Un plan de communication permettra aussi de positionner les semences du Québec à l'échelle nord-américaine.

Le MAPAQ appuie le projet en défrayant une part importante des coûts des tests post-récoltes.

Pour ne pas être en reste à cause de la découverte de nématodes dorés à St-Amable, les producteurs de semences du Québec ont exigé que des échantillons soient prélevés sur leurs terres. La non détection éventuelle du parasite permettra de rassurer les acheteurs.

À ce jour, l'ACIA a débuté les analyses des échantillons de semences.

SUR LES MARCHÉS

Info-Marché

L'Info-Marché préparé par Jean-Claude Tessier & Ass. inc. gagne en popularité auprès des producteurs. La Fédération offre aux producteurs intéressés de le recevoir dès sa réception par courrier électronique.

Les producteurs n'ayant pas Internet peuvent le recevoir par télécopieur en communiquant avec leur syndicat régional.

Inventaires en entrepôt

Dans le secteur horticole, une bonne information sur les marchés vient en tête des préoccupations afin de vendre au meilleur prix possible.

Les organisations de producteurs à travers tout le pays l'ont compris et travaillent activement afin d'améliorer la collecte de l'information sur les inventaires en entrepôt.



Depuis quelques années, c'est l'ACIA qui réalisait les enquêtes sans en avoir vraiment eu le mandat.

Chaque organisation provinciale est responsable de trouver le moyen pour colliger cette information avec le plus de précision possible.

La Fédération met les énergies nécessaires pour être fidèle au rendez-vous fixé pour le début de la récolte 2007.

La coordination du projet à l'échelle nationale a été confiée à Jean-Claude Tessier.

Avec la segmentation grandissante du marché, les intéressés pourront connaître les inventaires en pommes de terre rondes blanches, rouges, jaunes, longues, de transformation, de croustille et de semences.

Prix des pommes de terre

Depuis près de deux ans, les emballeurs décriaient les montants prévus pour les frais d'emballage dans la convention de mise en marché.

Acceptant leurs arguments, la Fédération et l'Association ont modifié la convention en conséquence. Malheureusement, la situation s'est empirée cette année. Les producteurs vendent toujours de un à deux dollars en bas des prix déterminés. Pourtant, les emballeurs voient leur profit augmenter de deux dollars par rapport à l'an passé.

Cette situation est inacceptable et a assez duré.

Défection sur le comité de prix

Ce sont les représentants des bannières d'alimentation présents au comité de prix qui se sont écoeurés en premier.

Ces derniers venaient en toute bonne foi aux réunions téléphoniques du lundi matin, écoutaient attentivement l'analyse des marchés des producteurs et des emballeurs, s'entendaient sur un prix déterminé et surtout, en situation de rareté, s'entendaient pour ne pas faire de promotion à perte.

Après avoir été trahis par certains qui dérogeaient à ces ententes, ils ont simplement choisi de ne plus venir perdre leur temps et faire rire d'eux.

La Fédération souhaite vivement qu'une convention bonifiée et visant le respect des prix ramènera ces importants partenaires à la table des discussions.

DISTINCTION

Première médaille d'argent de l'ordre du Mérite agricole



Les terres maraîchères Norvie, propriété de Normand Bournival et Sylvie St-Yves, situées à Saint-Étienne-des-Grès en Mauricie se sont distinguées en recevant la médaille d'argent de l'ordre du Mérite agricole. La pomme de terre, le chou, le brocoli et l'asperge occupent plus de 35 % des 140 hectares, alors que le reste est voué aux cultures de rotation, notamment l'orge et l'avoine.

Leur ténacité, leur vision d'avenir et surtout leur passion de l'agriculture ont permis à Normand et Sylvie de créer une situation enviable pour

leurs enfants Caroline, Christine et Alexis qui semblent déjà démontrer un intérêt marqué pour le développement du secteur maraîcher.

CONGRÈS MONDIAL

La Fédération a dépêché un représentant au Congrès mondial de la pomme de terre.

Dans un contexte de mondialisation, cette tribune permet de voir ce qui se trame sur la planète pomme de terre.

Des représentants de plusieurs pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Russie, la Hollande, le Mexique, etc. s'y rendent pour échanger sur une foule de sujets.

Il a évidemment été question de la découverte du nématode à kyste en Idaho et des chercheurs russes sont venus présenter les résultats de leur recherche sur le sujet et présenter des variétés résistantes.

UNITED a également éveillé la curiosité et fait réaliser l'importance d'échanger de l'information sur les valeurs des contrats tout autour du globe. L'idée de regroupement et de contingentement de l'offre à l'échelle planétaire donne un sens nouveau à la mise en marché collective qui ne se situe plus qu'à l'intérieur d'une province.

Des sujets d'ordre plus technique sont aussi abordés dans divers forums comme la bactérie qui cause la gale ou l'effet de l'acide phosphorique pour combattre certaines pourritures et pythium.

PRODUCTEURS UNIS

Les producteurs unis de pommes de terre du Canada, la version du United Potato Growers



recommandent fortement la continuation de l'association dans l'ensemble du pays et la coopération des producteurs.

La gestion de l'offre par le contrôle des superficies en production continue d'être une priorité.

L'idée est de ne planter que les superficies pour lesquelles les producteurs sont assurés d'un débouché sur les marchés.

SÉCURITÉ DU REVENU

PCSRA

Alors que dans notre dernier numéro on rapportait que le PCSRA en était à ses derniers milles, les conservateurs ont fait volte-face et veulent plutôt le bonifier et lui greffer un programme catastrophe qui viendrait couvrir ses failles.

Une conférence des ministres avait lieu le 14 novembre, relativement à une nouvelle série de programmes de gestion des risques, pour répondre aux préoccupations soulevées par les producteurs. D'importantes améliorations ont été apportées dans le cadre de ce qui devient un nouveau programme de stabilisation du revenu, axé sur la marge. En principe et sous réserve de l'approbation des autorités compétentes, une entente a été conclue sur un cadre distinct d'indemnisation en cas de catastrophe et sur des options à examiner, en vue d'étendre la couverture de l'assurance-production au bétail et à des cultures horticoles supplémentaires.

Admissibilité au PCSRA

Les lignes directrices du PCSRA prévoient des exigences particulières dans la province de Québec et à cet effet, les participants doivent

respecter, entre autres, l'obligation de mettre en marché un produit conformément aux règlements en vigueur dans le cadre de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*.

Cette condition rend inadmissible au PCSRA toute entreprise agricole qui ne respecte pas un règlement ou une convention de mise en marché édicté par la Régie des marchés agricoles et alimentaires.

Le rôle de la Fédération est de communiquer l'identité des entreprises agricoles en défaut.

L'entente prévoit également que toute entreprise agricole inadmissible ou non inscrite au PCSRA pourrait voir réduire ses compensations versées par le programme ASRA, dans toutes les productions assurées, et ce, même si le défaut provient d'un produit non assurable.

Révision du programme ASRA

L'ASRA coûte cher. Beaucoup trop cher. Dans certaines productions, les fonds d'assurances ont atteint des déficits qui hypothèquent lourdement les entreprises.

C'est pourquoi la Financière agricole a entrepris une tournée de consultation auprès de l'UPA et des fédérations spécialisées, afin de cibler et d'analyser des avenues qui permettront d'assurer la pérennité du programme.

Coût de production

La réalisation des enquêtes de coût de production devient avec les années, un défi de plus en plus difficile à réaliser. La pomme de terre est la plus petite production assurée au programme d'assurance stabilisation et les échantillons

d'entreprises participant aux enquêtes frôlent le minimum acceptable, au point de vue de la représentativité statistique.

Une profonde réflexion est entamée afin de voir s'il n'y aurait pas lieu de réaliser une enquête de coût de production en continue, c'est-à-dire un nouveau modèle à chaque année, à partir de bases de données fiables comme les renseignements fournis dans le cadre du PCSRA.

Répits de deux ans

Historiquement, les années où l'ASRA n'est pas intervenue ont été regroupées par deux années successives. Depuis 1988, l'ASRA n'est pas intervenue pour les récoltes de 1988 et 1989, 1993 et 1994 puis 2001 et 2002. En 2005, l'ASRA n'est pas intervenue et vous pouvez déjà gager un petit deux dollars qu'elle n'interviendra pas en 2006.

Pour 2007 ? Je ne mettrais pas un petit deux dollars car ce n'est jamais arrivé trois années consécutives sans déclenchement. Par contre, la venue de United aux États-Unis, ce qu'il adviendra des 1 250 hectares laissés vacants par St-Amable, le renforcement éventuel de la convention entre la Fédération et l'Association des emballeurs et la révision du programme ASRA pourraient faire en sorte que l'on assistera à une première.

Programme de paiements anticipés

Un producteur de pommes de terre pourrait recevoir jusqu'à 350 000 dollars, soit 100 000 dollars avec gratuité d'intérêt au programme d'avances printanières bonifié et 250 000 dollars dont 50 000 dollars avec gratuité d'intérêt au programme de paiements anticipés.



Annuellement, la Fédération verse plus de 10 millions de dollars aux producteurs par l'intermédiaire de ces programmes.

DÉVELOPPEMENT

Variété résistante

Le Centre de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de Frédéricton au Nouveau-Brunswick travaille au développement d'une pomme de terre résistante au doryphore en employant des techniques classiques comme le croisement de plusieurs espèces.

Contrairement aux OGM, ce processus est très long et les producteurs pourront recourir à ces variétés dans une dizaine d'année.

(Tiré de Bio Clips Actualité bio-alimentaire, septembre 2006)

SALUBRITÉ À LA FERME

Le panier d'épicerie

Quelqu'un a-t-il éternué dessus, un bébé y a-t-il laissé sa bave, ou pire, est-ce que la dernière personne qui l'a utilisé avait les mains crasseuses ? Nous parlons du fameux panier d'épicerie que nous utilisons à maintes et maintes occasions.

Au cours de tests sur les paniers d'épicerie, l'Université de l'Arizona a décelé des liquides corporels sur la poignée de 21 % de ceux-ci. Plus de la moitié des paniers ont d'ailleurs échoué le test que les chercheurs universitaires leur ont soumis.

Quand on y réfléchit sérieusement, on se demande si les efforts pour mettre en place un programme de salubrité à la ferme et un programme de traçabilité en valent vraiment la peine.

Avons-nous été chanceux jusqu'à maintenant?

par Natalia St-Amand, Gestion Qualiterra

Pourquoi la salubrité des aliments à la ferme est-elle si importante?

À l'évidence sur le plan commercial, c'est pour éviter les scandales et la destruction d'une marque de commerce qu'on a mis des années à bâtir. C'est pour éviter les poursuites en cas d'intoxication. C'est pour continuer à vendre mon produit à la chaîne.

Mais au delà de ces raisons, je pense que la fierté devrait être notre plus grande motivation. Par fierté d'offrir au gens le meilleur aliment que l'on puisse produire. J'ai visité quelques entreprises qui étaient déjà avancées dans l'application des exigences de salubrité et j'ai remarqué qu'ils avaient en commun d'être des gens fiers.

Nous demandons à la population de manger des produits locaux, nous avons aujourd'hui plus que jamais besoin qu'ils soutiennent l'agriculture d'ici. Ces mêmes gens prennent pour acquis que nos pratiques sont supérieures à celles des autres pays puisque c'est l'argument qu'on leur répète dans les médias à chaque fois qu'il y a une crise qui implique des produits d'ailleurs. Mais nos pratiques sont-elles vraiment meilleures ou avons-nous été chanceux jusqu'à maintenant ?

Sommes-nous conscients des risques de salubrité alimentaire associés aux pratiques sur les fermes du Québec? Vous êtes-vous arrêté pour y penser honnêtement? Ou êtes-vous du genre trop occupé pour vous préoccuper de ce Guide de salubrité emmerdant?

Le plus grand risque

L'objectif de la salubrité des aliments à la ferme c'est de réduire les risques chimiques, physiques et biologiques lors de la production des aliments, mais finalement, le risque numéro un sur la ferme, c'est vous. Une attitude négative face à l'implantation de la salubrité à la ferme modulera vos actions en conséquence. Si vous pensez que la salubrité c'est exigeant ou emmerdant, vous pourrez être négligent et manquer de rigueur dans son implantation. Mais si vous êtes fiers de produire des aliments sains et de haute qualité, vos actions seront différentes.

Une façon de pensée

La salubrité dans votre production, c'est avant tout une façon de penser pour prévenir les risques à toutes les étapes. Ça doit toujours faire partie des préoccupations comme la sécurité des passagers est omniprésente quand on produit les composantes et qu'on construit une voiture. Ce n'est pas une mode, c'est là pour rester. Et pour cause, les cas d'intoxication alimentaire par les fruits et les légumes frais augmentent. Mais il y a pire, il y a le doute qui s'installe dans l'esprit collectif à l'effet que les fruits et légumes que nous consommons peuvent nous causer des problèmes de santé à long terme.

Chacun a sa responsabilité dans ce débat. Comme producteur, vous êtes le seul à savoir ce qui se passe chez vous. Faites-vous ce qu'il faut pour réduire les risques à la santé des consommateurs sur votre entreprise ?

Manuels

Les manuels du programme de salubrité à la ferme sont maintenant disponibles en anglais. Une version française devrait être disponible d'ici Noël.



CONSOMMATION

Une pomme de terre c'est bien, trois c'est mieux

Trois pommes de terre de tailles moyennes, soit 300 g à l'état humide, fournissent de 30 à 45 % des besoins en acides aminés essentiels, 33 % des apports quotidiens recommandés en vitamines C et B6, 15 % des besoins journaliers en fibres et fournissent du potassium, du magnésium et une vingtaine d'oligo-éléments. Et tout ça ne fournit que 255 calories si elles sont cuites à l'eau ou au four.

Mais attention ! L'apport énergétique grimpe rapidement en présence de gras. En frites, 300 g de pommes de terre donnent de 825 calories et en croustilles, 1 650 calories.

Évidemment, un gros sac de chips de 300 g nécessite beaucoup plus que trois pommes de terre moyennes.

La pomme de terre pour combattre le cancer

Les antioxydants sont des substances capables de neutraliser ou de réduire les dommages causés par les radicaux libres dans l'organisme. Le corps produit des antioxydants, et on en trouve également dans plusieurs aliments. Les principaux antioxydants sont les vitamines C et E, les caroténoïdes et le sélénium.

En unités de pouvoir antioxydant, la pomme de terre se classe au troisième rang parmi les légumes avec un score de 4 649 derrière la fève rouge (13 727) et l'artichaut (7 904). Elle devance notamment le brocoli (982) et la tomate (415). En général, les fruits sont plus réputés que les légumes à ce chapitre. Par exemple, le bleuet sauvage obtient un score de 13 427 et la canneberge 8 983.

Homologation d'Actara

Le fabricant Syngenta a obtenu l'homologation du thiaméthoxane connu sous le nom d'Actara 240 SC pour la lutte contre les doryphores, les pucerons et la cicadelle.

D'autre part, grâce à une collaboration financière du MAPAQ, le Conseil québécois de l'horticulture dispose maintenant d'une ressource professionnelle en matière de lutte antiparasitaire depuis le mois de février 2006. Dans ce cadre, celle-ci appuie les utilisateurs dans leurs demandes d'homologation de pesticides à usages limités. Pour de plus amples renseignements, contactez Madame Anne Desrochers au Conseil québécois de l'horticulture au 450 679-0540 poste 8832.

Date des assemblées générales annuelles

Date	Syndicat
23 janvier 2007	Gaspésie
24 janvier 2007	Bas-St-Laurent
31 janvier 2007	St-Jean-Valleyfield
6 février 2007	Mauricie
6 février 2007	Centre-du-Québec
7 février 2007	Québec
12 février 2007	Abitibi
15 février 2007	Lanaudière
20 février 2007	Laurentides
21 février 2007	Saguenay-Lac-St-Jean
26 février 2007	Côte-du-Sud
29 et 30 mars 2007	Fédération

Joyeux Noël et Bonne année 2007

La Chronique Syndicale

Rédaction
Denis Pelletier

Révision
Clément Lalancette
Pierre Chouinard

Graphisme et mise en page
Martine De Guille

Impression
CRS Impression

Réalisation
FPPTQ
555, boul. Roland-Therrien, bur. 375
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Tél : 450 679-0530 Fax : 450 679-5595
Courriel : fpptq@upa.qc.ca

Décembre 2006

